



**Services à la personne**  
Entreprise agréée  
N080108F59VS005

# Seul face à l'informatique ? simpleo arrive chez vous !



09 50 12 39 10

06 13 42 60 65

[simpleo@free.fr](mailto:simpleo@free.fr)

<http://www.simpleo.info>

- installation
- formation
- assistance à domicile

# connaître simpleo....

simpleo a été créée à l'initiative de Frédéric Tirlemont, consultant en nouvelles technologies auprès des entreprises, des experts comptables et comme intervenant auprès :

- Des Centres de gestion agréés ( CGA )
- Des associations de gestion ( AGA )
- Des créateurs d'entreprises
- Chambres de commerce & d'industrie
- Chambres de métiers
- Unions professionnelles.

Ce savoir faire dans la formation, l'assistance et le conseil existe depuis 1992.

Aujourd'hui, simpleo a pour mission de mettre à la disposition des particuliers un savoir faire de plus de 15 ans dans les technologies de **l'information & de la communication**.

Telle une entreprise, le particulier a besoin de prestations adaptées à ses contraintes quotidiennes et à son niveau de connaissances.

Nous intervenons **UNIQUEMENT à domicile, 7 jours / 7 aux horaires qui vous conviendront**.

simpleo est agréée par l'Etat pour les services à la personne à domicile sous le n° 080108F59VS055

A ce titre, vous pouvez bénéficier d'un avantage fiscal pouvant aller jusque 50% de vos dépenses annuelles.

Vous découvrirez comment en bénéficier dans la prochaine page.

# Avec simpleo.. profitez d'un avantage fiscal !

Jusqu'à

**50%**

de déduction ou  
de crédit d'impôts

En application de la loi de cohésion sociale dite loi « Borloo » sur les nouveaux services à la personne à domicile : Installation, formation, assistance

Vous pouvez bénéficier d'un avantage fiscal pouvant aller jusqu'à 50% de vos dépenses annuelles.

## Pour en bénéficier, c'est simple !

Une attestation fiscale relative à tous les services à domicile vous est remise en fin d'année .

Il suffit de la joindre à votre déclaration de revenus et de compléter sur celle-ci la rubrique correspondante.

**Selon votre situation, vous bénéficierez alors d'une réduction ou un crédit d'impôts égal à 50 % des sommes dépensées.**

Ces dépenses sont plafonnées à 1000 €

**Réduction d'impôts de 50% des sommes dépensées dans l'année plafonnées à 1000 €**

**Ces services sont à usage exclusif des particuliers. Société agréée par l'Etat pour les services à la personne à domicile sous le n° N080108F59VS005**



# Avec simpleo... Fini le stress !

Notre mission :

**Optimiser vos investissements informatiques.**

Quelque soit l'endroit où vous avez acheté votre système informatique ou souscrit un abonnement internet simpleo est toujours à vos côtés.

Chez simpleo nous connaissons les besoins informatiques et les contraintes de chacun.

Nos actions sont dispensées **chez vous** selon vos **disponibilités** et votre **niveau de connaissances**.

## Nos prestations

- installation de votre matériel, périphériques et connexion Internet
- formation à la carte
  - heure ou forfait
  - journée ou 1/2 journée
- assistance à domicile
  - SOS pc
  - SOS internet
  - SOS virus
  - SOS réseau
  - SOS réinstallation complète

[détail →](#)

## installation de votre nouvel ordinateur.

- mise en service de votre système informatique.
- connexion de tous vos périphériques  
( imprimantes, scanner, disque externe... )
- installation de vos logiciels  
( sur présentation de la licence originale )
- mise en service de votre connexion Internet  
( Internet, téléphonie, TV )

99 €

Soit **49.50 €** après déduction

### options

#### + 1 heure de prise en main

se sentir à l'aise avec son nouveau matériel.

faire connaissance avec Windows Xp, Vista.

apprenez à installer et utiliser vos logiciels.

imprimez des documents

les sujets ci-dessus sont donnés à titre d'exemples vous pourrez les adapter à votre convenance lors de l'intervention.

+ 50 €

Soit **25 €** après déduction

### options

#### + transfert de données

pour préserver les dossiers importants

photos, films & musiques

mes documents : Word Excel, Publisher, power point..

transferts Email, comptes

Les ordinateurs doivent être compatibles entre eux.

+ 50 €

Soit **25 €** après déduction

### options

#### + réseau familial

faire communiquer entre tous les ordinateurs de votre domicile.

partage de la connexion internet

installation des éléments nécessaires à la mise en place du réseau. (carte PCI, PCMCIA, dongle USB

le partage des fichiers et des périphériques

installation de votre solutions antivirus

+ 40 €

Soit **20 €** après déduction

## installation de votre solution internet.

- installation du modem/routeur ADSL (câble, wifi, pci)
- installation des périphériques réseaux  
carte PCI réseau, carte PCMCIA, dongle USB
- paramétrage internet de votre ordinateur
- mise en service des fonctions téléphonie & TV
- configuration de vos comptes de messagerie  
envoi & réception de vos emails

79 €

Soit **39.50 €** après déduction

### options

#### + 1 heure de prise en main

se sentir à l'aise sur le net.

surfer sur le réseau

utiliser les moteurs de recherche

envoyer des emails

les sujets ci-dessus sont donnés à titre d'exemples vous pourrez les adapter à votre convenance lors de l'intervention.

+ 40 €

Soit **20 €** après déduction

### options

#### + réseau familial

faire communiquer entre tous les ordinateurs de votre domicile.

partage de la connexion internet

installation des éléments nécessaires à la mise en place du réseau. (carte PCI, PCMCIA, dongle USB)

le partage des fichiers et des périphériques

installation de votre solutions antivirus

+ 40 €

Soit **20 €** après déduction

## installation d'un réseau familial.

- création d'un réseau 2 postes
- raccordement routeur ADSL, câble, wifi, pci
- installation des périphériques réseaux  
Carte PCI réseau, carte PCMCIA, dongle USB
- partage de la connexion internet
- partage des fichiers et des périphériques

119 €

Soit **59.50 €** après déduction

### options

**+ 1 heure de prise en main**

découvrir les bases de la mise en réseau

fonctionnalités réseau Windows XP/Vista

créer des partages de fichiers audio, vidéo ....

apprendre à partager une connexion internet

les sujets ci-dessus sont donnés à titre d'exemples vous pourrez les adapter à votre convenance lors de l'intervention.

**+40 €**

Soit **20 €** après déduction

### options

**+ transfert de données**

pour préserver les dossiers importants

photos, films & musiques

mes documents : Word Excel, Publisher, power point..

internet : Email, comptes

les ordinateurs doivent être compatibles entre eux.

**+50 €**

Soit **25 €** après déduction

Avec simpleo... la formation...  
... c'est facile !

## notre méthode

- expliquer simplement, rappeler les points clés
- travailler ensemble, à votre rythme sur des exercices concrets
- questionner & valider les connaissances acquises
- favoriser la prise de notes pour chaque point abordé

## nos prestations

- formation à la carte
  - heure
  - forfait
  - journée ou 1/2 journée
- formation personnalisée à domicile
- intervention 7 jours / 7
- des horaires souples & adaptés
- Suivi pédagogique

[détail →](#)

# Une Formation personnalisée

C'est une formation qui est dispensée à votre domicile sur votre matériel, à la date et à l'heure qui vous conviennent.

Vous aurez la possibilité d'adapter la séquence de vos rendez vous avec notre formateur en fonction de votre niveau .

Lors du premier contact, vous choisirez un ou plusieurs thèmes. Voici quelques exemples :

- Prendre en main mon PC
- S'initier à l'imagerie numérique
- Utiliser Internet
- Communiquer avec mes proches
- Connaître Windows XP, Vista
- Connaître la bureautique : Office,

**2 h**

**C'est le temps qu'il vous faut pour :**

- Guider vos premiers pas sur un thème choisi.
- répondre à vos question par des exemples concrets

**149 €**

Soit **74.50 €** après déduction

**3 h**

**C'est le temps qu'il vous faut pour :**

- Compléter une cession de 2 heures
- Aborder plusieurs thèmes
- Se perfectionner à l'utilisation d'un logiciel ou un thème

**199 €**

Soit **99.50 €** après déduction

**3x2 h**

**Le visa ....  
.... Informatique**

- parcours en 3 séances de 2 heures sur le thème de votre choix
- atteinte des objectifs en fin de parcours.
- Etre autonome quant à l'utilisation d'un logiciel

**399 €**

Soit **199.50 €** après déduction

# Un bug, un plantage. ...Vite.. SOS !

Quel que soit le problème que vous rencontrez avec votre configuration informatique , matériel, logiciel internet .... nous intervenons à domicile pour vous apporter la réponse !

## SOS PC !

- test & vérification du bon fonctionnement
- installation de vos périphériques externes  
( imprimantes, tout en un, scanner, disque externe... )
- installation de vos périphériques internes  
( carte PCI, mémoire, carte TV, lecteur de disques )
- vérification & contrôle de la base de registre
- Installation de logiciels

89 €

Soit **44.50 €** après déduction

## SOS Express

vous bénéficiez d'une intervention au temps passé première  
1/2 heure indivisible, au delà au 1/4 heure passé.

36 €  
la 1/2 heure

Soit **18 €** après déduction

Exemple : intervention de 3/4 d'heure : 36 € + 18 au lieu de 2x 36 €

# Les ateliers..... ..... Express

C'est une action qui est dispensée à votre domicile et qui a pour objectif de résoudre rapidement une ou plusieurs lacunes d'utilisation ou de paramétrage.

.....Un petit détail oublié !

## quelques exemples...

### ● Bureautique

- Word : tableau & publipostage
- Excel : tableau dynamique
- Publisher : les mises en page
- Power Point : les effets graphiques
- Front Page...

### ● Multimédia

- Retouche photo
- La numérisation
- Les lecteurs multimédia
- Bluetooth & Wifi...

### ● Internet

- Paramétrage comptes de messagerie
- Paramétrage Outlook / Outlook Express
- La sécurité
- Les téléchargements
- Création de sites...

vous bénéficiez d'une intervention au temps effectivement passé par tranche d'une 1/2 heure.

36 €  
la 1/2 heure

Soit **18 €** après déduction

## Un bug, un plantage. ...Vite.. SOS !

Quel que soit le problème que vous rencontrez avec votre configuration informatique , matériel, logiciel internet .... nous intervenons à domicile pour vous apporter la réponse !

### SOS INTERNET !

- vérification du bon fonctionnement de la connexion
- Paramétrage réseau Wi-fi
- Paramétrage Firewall
- Résolution problème navigateur
- Paramétrage de nouveaux comptes de messagerie
- Nettoyage fichiers
- Installation & configuration anti virus / anti spam

**89 €**

Soit **44.50 €** après déduction

### SOS Express

vous bénéficiez d'une intervention au temps passé première 1/2 heure indivisible, au delà au 1/4 heure passé.

**36 €**  
la 1/2 heure

Soit **18 €** après déduction

Exemple : intervention de 3/4 d'heure : 36 € + 18 au lieu de 2x 36 €

# Un bug, un plantage. ...Vite.. SOS !

Quel que soit le problème que vous rencontrez avec votre configuration informatique , matériel, logiciel internet .... nous intervenons à domicile pour vous apporter la réponse !

## SOS RESEAU !

- réinstallation / installation des cartes réseau
- Contrôle des paramètres
- Paramétrage Firewall
- Configuration des routeurs
- Paramétrage du firewall
- Sécurité du réseau

**89 €**

Soit **44.50 €** après déduction

## SOS Express

vous bénéficiez d'une intervention au temps passé première 1/2 heure indivisible, au delà au 1/4 heure passé.

**36 €**  
la 1/2 heure

Soit **18 €** après déduction

Exemple : intervention de 3/4 d'heure : 36 € + 18 au lieu de 2x 36 €

## Un bug, un plantage. ...Vite.. SOS !

Quel que soit le problème que vous rencontrez avec votre configuration informatique , matériel, logiciel internet .... nous intervenons à domicile pour vous apporter la réponse !

## SOS VIRUS !

- recherche des virus sur tous les supports
- éradication des menaces
- mise à jour de l'antivirus
- sécurisation du système : planification des tâches
- prise en main du logiciel antivirus

89 €

Soit **44.50 €** après déduction

## SOS Express

vous bénéficiez d'une intervention au temps passé première 1/2 heure indivisible, au delà au 1/4 heure passé.

36 €  
la 1/2 heure

Soit **18 €** après déduction

Exemple : intervention de 3/4 d'heure : 36 € + 18 au lieu de 2x 36 €

## Un bug, un plantage. ...Vite.. SOS !

Quel que soit le problème que vous rencontrez avec votre configuration informatique , matériel, logiciel internet .... nous intervenons à domicile pour vous apporter la réponse !

## SOS ON RESINSTALLE TOUT !

- Audit de la configuration
- sauvegarde des données
- Installation du système d'exploitation
- Activation & mises à jour système
- Installation de vos logiciels
- Installation des périphériques
- Restaurations des données
- Configuration internet et messagerie

**199 €**

Soit **99.50 €** après déduction

## Article 1. PRESENTATION DES PARTIES.

SIMPLEO n° Siret 399 485 119 000657 situé 46 place d'armes à Valenciennes, exerce une activité de services à la personne exclusivement dédiée aux particuliers agréée par l'état sous le n° N080108F59VS005

Le CLIENT est un particulier, ayant souscrit une prestation de services à domicile SIMPLEO pour son compte ou pour le compte d'un bénéficiaire également particulier.  
Dans le corps des présentes, le CLIENT ou le Bénéficiaire sera dénommé indifféremment le CLIENT.

## Article 2. DEFINITIONS.

On entend par « Vendeur », le personnel dédié à la présentation et à la vente des prestations de services à domicile SIMPLEO.  
On entend par « Intervenant », la personne qui procède aux prestations d'installation/ initiation et de réparation, et/ou qui guide le CLIENT lors de la prestation de formation dans les conditions de l'article 4 visé ci-après.  
On entend par « Forfait », la prestation de service proposée au CLIENT dans une durée de temps convenue à l'avance.  
On entend par « Prestation de services à domicile » ou « Prestations », les différentes tâches accomplies par l'Intervenant au domicile du CLIENT dans le respect du forfait sélectionné par ce dernier.

Ces différentes tâches sont définies sur un devis qui est remis au CLIENT pour acceptation. On entend par « Domicile » le lieu d'exécution de la prestation. Ce domicile peut être celui du CLIENT ou tout autre lieu désigné par lui.

Ce domicile doit être accessible et situé dans un rayon de 30 km. Au-delà de ce rayon de 30 km, le kilomètre supplémentaire sera facturé au CLIENT selon les barèmes en vigueur au jour de la réalisation de la prestation. Un domicile est réputé accessible dès lors qu'il n'existe pas d'obstacle particulier pour s'y rendre, notamment, domicile accessible par des moyens de transport classique (voiture de ville, camionnette), code d'accès correct et communiqué préalablement à l'arrivée de l'intervenant, absence d'animaux dangereux.

## Article 3. APPLICATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE.

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toute prestation de services à domicile SIMPLEO souscrite.

Toute souscription à une prestation de services à domicile SIMPLEO suppose la prise de connaissance des présentes conditions générales de vente ainsi que l'accord du CLIENT sur l'intégralité de leur contenu. SIMPLEO se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier les présentes conditions générales de vente à tout moment. En ce cas, seules les conditions générales de vente en vigueur lors de l'achat de la prestation seront alors applicables.

## Article 4. LES PRESTATIONS.

SIMPLEO propose au choix les 3 prestations de services à domicile ci-après détaillées.

### 4.1 DECOUVERTE TIC.

L'intervenant se présente avec son propre ordinateur chez le CLIENT. Il lui présente les différentes fonctionnalités d'un ordinateur : traitement de texte, tableur, photo et vidéo. Le CLIENT peut ensuite manipuler lui-même l'ordinateur tout en étant accompagné et guidé par l'intervenant. A la suite de cette prestation, une fiche de conseils d'achat et un plan de formation personnalisé pourront être remis au CLIENT.

### 4.2 INSTALLATION A DOMICILE MATERIEL INFORMATIQUE & INTERNET.

L'intervenant procède à l'installation/mise en service d'un nouvel ordinateur, ou d'une connexion Internet ou d'un nouveau périphérique ou d'un nouveau logiciel qui aura été préalablement acquis par le CLIENT.

En cas d'installation Internet, les conditions supplémentaires à celles susvisées sont que le CLIENT dispose des codes d'accès éventuels et qu'il détient la confirmation du fournisseur d'accès Internet de l'activation effective de la ligne ADSL et que la ligne ADSL soit effectivement fonctionnelle. A l'issue de la prestation, l'intervenant remet une fiche d'intervention au CLIENT.

### 4.3. INITIATION A DOMICILE A L'INFORMATIQUE & INTERNET.

L'intervenant procède à l'initiation soit d'un ordinateur, soit d'une connexion Internet, d'un périphérique ou d'un logiciel qui aura été préalablement acquis par le CLIENT. L'initiation couvre partiellement ou totalement selon la durée de la séance et le rythme d'apprentissage du CLIENT les sujets suivants se familiariser avec la connectique, effectuer les bons branchements découvrir l'ensemble des matériels de la configuration : clavier, souris, lecteur de DVD, périphériques internes et externes, aborder les premiers menus déroulants, les fonctionnalités principales, démarrer une application. La prestation est prévue pour une seule configuration et hors réseau.

### 4.4. LE PERFECTIONNEMENT.

L'intervenant se présente au domicile du CLIENT pour approfondir ses connaissances dans l'utilisation de ses produit (s) ou logiciel (s) dans un thème préalablement choisi. Il ponctue les principales phases de formation d'exercices pédagogiques permettant de valider la bonne compréhension du CLIENT

### 4.5. REPARATION ET MAINTENANCE DE L'ORDINATEUR & INTERNET

En cas de panne rencontrée avec son système informatique, le CLIENT peut opter pour une prestation « diagnostic » comprenant :

- Déplacement de l'intervenant à domicile
- Analyse du dysfonctionnement
- Résolution du problème ou réparation sur devis.

Pour permettre à l'intervenant d'établir un diagnostic, le CLIENT s'engage à tenir à sa disposition tous documents des fabricants et/ou distributeurs qui pourraient lui être utiles à cet effet. La réparation entreprise par SIMPLEO est garantie commercialement trois mois à compter de sa réalisation. Dans le cas où le montant des réparations s'avère plus élevé pour le CLIENT que l'achat d'un nouveau matériel, l'intervenant SIMPLEO lui remet un conseil personnalisé pour un nouvel achat.

## Article 5 DISPOSITIONS GENERALES & PARTICULIERES RELATIVES AUX PRESTATIONS.

La bonne exécution de ces prestations nécessite un (des) équipement (s) en parfait état de fonctionnement, du matériel, des CD, licences et clefs d'activation des logiciels à installer en état de marche. Le CLIENT s'engage au plus tard au jour de l'intervention à être à jour des licences d'exploitation des logiciels installés sur son (ses) différent (s) équipement (s), et à fournir tous documents des fabricants et/ou fournisseurs et/ou distributeurs nécessaires à la réalisation du service, sur simple demande de l'intervenant.

Si l'ensemble de ces conditions visées ci-avant n'est pas rempli, l'intervenant peut déclarer au CLIENT ne pas être en condition de remplir sa mission et de reporter ou d'annuler l'intervention dans les conditions définies à l'article 5 ci-après. SIMPLEO met tout en œuvre pour ne pas arriver à une telle situation et notamment l'intervenant contacte le CLIENT la veille du rendez-vous pour mieux le connaître et lui rappelle à cette occasion, les conditions requises à la bonne exécution de la prestation.

Si au cours ou à l'issue de la prestation, le CLIENT demande à prolonger la séance, l'intervenant indique les conditions de prolongation en termes de délai d'intervention (selon les disponibilités du CLIENT et de SIMPLEO) et de tarifs (tarifs applicables au jour de l'intervention). Par ailleurs, SIMPLEO ne saurait exercer ses interventions notamment si : l'environnement physique des équipements informatiques est non conforme aux prescriptions et/ou règles de sécurité définies notamment par la réglementation et la législation en vigueur par les constructeurs, fournisseurs et/ou distributeurs.

- Les équipements informatiques ont fait l'objet d'une manipulation anormale volontaire ou non, ayant modifié leurs environnements physiques.
- Les équipements et notamment les logiciels sont jugés par l'intervenant comme visiblement piratés ou contrevenant aux dispositions de protection de la propriété intellectuelle.
- Les équipements sont inaccessibles dans des conditions normales d'intervention pour quelles que raisons que ce soit. Les installations et/ou conditions d'alimentation électrique, téléphonique ou autres sont défectueuses et/ou dangereuses.
- Le domicile du CLIENT est inaccessible.
- Le CLIENT ne possède pas l'ensemble des licences d'utilisation pour les équipements ou logiciels sur lesquels il faut intervenir.
- Le CLIENT est absent au jour et heure du rendez-vous. Un avis informera le CLIENT de l'heure de passage de l'intervenant.

Dans chacune de ces hypothèses, l'intervenant informera le CLIENT ne pas être en condition de remplir sa mission. En fonction de la nature de l'obstacle, la prestation sera alors suspendue au règlement par le CLIENT des difficultés ayant empêché la réalisation de la prestation. En cas d'impossibilité ou de refus du CLIENT de régler la difficulté, SIMPLEO ne sera pas tenu d'exécuter sa prestation et n'aura pas à rembourser les sommes perçues au titre de l'achat du forfait. En tout état de cause, le déplacement vain de SIMPLEO au domicile du CLIENT sera facturé au CLIENT, à sa convenance soit sous la forme d'un forfait de 49 euros TTC, soit sous la forme d'une réduction du temps de la prestation ainsi reportée à hauteur d'une demi heure. SIMPLEO au titre de ses interventions d'initiation et de formation, est soumise à une obligation de moyens et non de résultats, étant souligné que le rythme d'apprentissage dépend du CLIENT.

SIMPLEO rappelle au CLIENT que la bonne exécution des prestations implique que ce dernier :

- établit et entretienne un environnement physique des équipements conforme aux spécifications des fabricants et/ou des distributeurs et aux normes de sécurité existantes.
- respecte les procédures d'utilisation des équipements (logiciels, accessoires, périphériques, consommables) et à ne procéder pas à des modifications d'ordre technique.
- tiennent à la disposition de l'intervenant l'ensemble de la documentation technique remis par les fabricants et/ou fournisseurs et/ou distributeurs, notamment les supports numériques d'installation (Cdrom, Disquette, DVD ...), les numéros de licences, les codes d'identification des différents fournisseurs potentiels.

Le CLIENT se charge seul de déplacer ou de nettoyer tous éléments considérés d'un avis raisonnable par l'intervenant comme gênant pour assurer la Prestation.

Le CLIENT est informé que les interventions de SIMPLEO, notamment en cas d'intervention de réparation des matériels informatiques, peuvent nécessiter la dépose des scellés apposés par le Constructeur afin de préserver la preuve de ce que les appareils n'ont pas subi l'intervention de personnes non habilitées par ses soins. SIMPLEO attire plus particulièrement l'attention du CLIENT sur le fait que la dépose de ces scellés pourrait constituer un obstacle à la mise en œuvre de la garantie Constructeur.

Le CLIENT s'en déclare parfaitement informé et dégage SIMPLEO de toute responsabilité au titre de la dépose desdits scellés et de leurs conséquences sur la garantie contractuelle du Constructeur.

## EXCLUSIONS DE LA PRESTATION

Le CLIENT est informé que l'ensemble des frais quels qu'ils soient, afférents à l'exécution des prestations SIMPLEO et notamment les frais d'électricité, de connexion Internet, les coûts de mise à jour d'anti-virus ou de logiciels quelle qu'en soit la nature, l'usure des consommables informatiques... engendrés par les manipulations effectuées par l'intervenant, sont et restent à sa charge exclusive.

Le CLIENT reste pleinement responsable des données et fichiers présents sur son installation et ses équipements. Le CLIENT doit à ce titre, prendre toutes les précautions d'usage afin d'assurer les sauvegardes de ses données quelles qu'elles soient avant l'intervention de SIMPLEO.

La responsabilité de SIMPLEO ne peut être engagée de ce chef ni directement ni indirectement en cas de destruction totale ou partielle de données ou perte de programmes et il ne saurait lui être réclamée des dommages et intérêts relatifs à une quelconque valeur des données enregistrées. Le CLIENT est informé que, sauf faute démontrée de l'intervenant dans l'exécution de sa mission, SIMPLEO ne peut être tenu responsable des dommages directs et/ou indirects, matériels ou immatériels qui pourraient survenir au cours d'une intervention ou préalablement à une intervention, notamment en cas de panne des équipements.

## Article 6. TARIFS.

Les tarifs applicables au CLIENT sont ceux communiqués lors de la réservation. Ils s'entendent en euros toutes taxes comprises.

Les tarifs sont disponibles sur le site internet <http://simpleo.free.fr> ou à la demande du CLIENT par téléphone au 09 50 12 39 10 par courrier ou par l'intervenant SIMPLEO. Les tarifs des prestations sont modifiables à tout moment sans préavis. En cas de demande de séances supplémentaires de la part du CLIENT au cours ou à l'issue d'une prestation de services, les tarifs applicables seront ceux en vigueur au jour de l'exécution de ladite prestation. L'intervenant communique les tarifs au CLIENT qui décide ou non de confirmer la demande de compléments.

## Article 7. ACHAT DE LA PRESTATION – MODALITES DE PAIEMENT

Le CLIENT peut commander une prestation en direct auprès d'un représentant SIMPLEO, par téléphone au 09 50 12 39 10, par email ou courrier. Dans tous les cas un devis sera établi et fera l'objet d'une acceptation par le CLIENT.

Toute facture est payable comptant sans escompte avant le commencement de la prestation par l'un des moyens de paiement suivant.

- chèque bancaire ou postal à l'ordre de SIMPLEO, virement bancaire.
- chèque Emploi Services Universel (CESU). (Conformément à la législation en vigueur, aucun rendu de monnaie ne sera possible en cas de paiement par ce moyen). Lors de l'achat du forfait, un rendez-vous d'intervention est planifié avec le CLIENT selon les plages journalières et horaires disponibles pour chaque partie.

SIMPLEO et le CLIENT s'engagent à prévenir par téléphone au minimum 24 heures avant l'heure d'intervention fixée pour la prestation d'un empêchement à la réalisation de ladite prestation et convenir d'un nouveau rendez-vous.

Dans le cas où le CLIENT ne préviendrait pas 24 heures à l'avance, la séance resterait entièrement due, le CLIENT ne pouvant exiger ni remboursement, ni report de la prestation. Réciproquement, si SIMPLEO ne respectait pas le délai de prévenance d'un minimum de 24 heures avant l'heure d'intervention convenue, elle s'engage à offrir à titre d'indemnisation du CLIENT une demi heure de prestation supplémentaire.

## Article 8. REDUCTION D'IMPOTS

SIMPLEO est une société de services à la personne agréée par l'Etat, sur l'ensemble du territoire national sous le numéro 2006-1.59L.73. Sous réserve de modification de la législation actuelle, cet agrément permet au CLIENT ayant acheté une prestation SIMPLEO de bénéficier de 50% de réduction d'impôt des sommes engagées dans la limite de 12 000 € annuels par foyer fiscal pour les formations personnalisées et dans la limite de 1 000 € annuels pour l'assistance informatique et Internet. Pour ce faire, SIMPLEO adresse au CLIENT avant le 31 janvier de l'année suivant la réalisation de la (des) prestation (s) à domicile, une attestation fiscale comprenant notamment le libellé du (es) service (s) réalisé (s) et la (es) somme (s) dépensée (s) sur l'année.

## Article 9. SERVICE CLIENTELE

Pour toute information, le CLIENT peut nous contacter par : Tél 09 50 12 39 10 / 06 13 42 60 65 Fax 08 21 89 95 43 [simpleo@free.fr](mailto:simpleo@free.fr) <http://simpleo.free.fr>

## Article 11. DROIT APPLICABLE ET LITIGES.

Les présentes conditions générales de vente et le contrat de prestation de service à domicile SIMPLEO sont soumis au droit français. En cas de litige et/ou de réclamation, il est recommandé au CLIENT ou au Bénéficiaire de se rapprocher du service CLIENT SIMPLEO afin de rechercher et de trouver une solution amiable. A défaut d'accord amiable entre les Parties, le litige sera soumis aux Tribunaux français.